

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N°2023/07

SÉANCE DU 14 AVRIL 2023

FINANCES			
OBJET :	Budget Primitif 2023		

DATE DE LA CONVOCATION 11/04/2023

NOMBRE DE	MEMBRES
En exercice	17
Présents	9
Représentés	5

VOTE		
Pour	14	
Contre	0	
Abstention	0	

Présents	Florence SANCHEZ — Céline BRUN-GHALEM - Géraldine LETORT-LACANAL — Fabienne MICHEL — Jeanne AGULLO - Josette ROUZIER — Valérie FERRER — Dany BOURDEAUX - Marie-France POMMIER
Absents	Julien CHARAYRON – Véronique PEYROTTE – Fabrice CLASTRE
Pouvoirs	G. ADGE LAGALIE à C. BRUN-GHALEM HP BONNEAU à G. LETORT LACANAL L. LAMBERT à F. MICHEL C. LACROUX à V. FERRER A. RAJA à D. BOURDEAUX

RAPPORTEUR	Florence SANCHEZ

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-1 à 20,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération d'affectation du résultat par anticipation du 14 avril 2023,

Vu le document budgétaire prévisionnel pour l'exercice 2023 joint en annexe,

Lors de la séance du 22 mars 2023, le Conseil d'Administration a débattu sur les orientations budgétaires 2023 et approuvé la tenue du débat conformément aux dispositions prévues à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A partir de ces orientations et des besoins recensés, le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2023 a été élaboré.

Considérant l'approbation des résultats anticipés 2022 lors de la séance du 14 avril 2023,

La Présidente du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale soumet à l'approbation de ses membres le Budget Primitif 2023 qui se présente ainsi :

FONCTIONNEMENT DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire	Propositions	VOTE	
		Budget précédent	Budget Primitif 2023	VOIL	
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	28 820,00	38 190,00	38 190,00	
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	59 410,00	53 590,00	53 590,00	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	16 092,00	14 600,00	14 600,00	
Total des dépenses de gestion courante		104 322,00	106 380,00	106 380,00	
67	67 CHARGES SPECIFIQUES			0,00	
Total des dépenses réelles de fonctionnement		104 322,00	106 380,00	106 380,00	
TOTAL		104 322,00	106 380,00	106 380,00	

FONCTIONNEMENT RECETTES

Chap. Libellé		Pour mémoire	Propositions Budget Primitif 2023	VOTE	
		Budget précédent			
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIV	930,00	1 170,00	1 170,00	
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	62 044,59	83 043,25	83 043,25	
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	9 000,00	6 000,00	6 000,00	
Total des recettes de gestion courante		71 974,59	90 213,25	90 213,25	
Total des recettes réelles de fonctionnement		71 974,59	90 213,25	90 213,25	
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	32 347,41	16 166,75	16 166,75	
TOTAL		104 322,00	106 380,00	106 380,00	

Compte tenu de ces divers éléments, les membres du Conseil d'Administration sont invités à :

ADOPTER le Budget Primitif 2023 du Budget du Centre Communal d'Action Sociale tel qu'il est présenté pour un montant global de :

Libellés	Section de Fonctionnement	Section d'Investissement	TOTAL DU BUDGET
Dépenses	106 380,00 €	0,00€	106 380,00 €
Recettes	106 380,00 €	0,00€	106 380,00 €

<u>PRECISER</u> que le présent Budget Primitif est voté au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,

<u>AUTORISER</u> Madame la Présidente, ou son représentant, à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune de ces sections,

AUTORISER Madame la Présidente, ou son représentant, à signer tout document s'y rapportant.

Accusé de réception en préfecture 034-213402134-20230421-23 07266-BF Date de télétransmission : 21/04/2023 Date de réception préfecture : 21/04/2023 Publié numériquement, le : 21/04/2023

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE de ses membres,

<u>ADOPTE</u> le Budget Primitif 2023 du Budget du Centre Communal d'Action Sociale tel qu'il est présenté pour un montant global de :

Libellés	Section de Fonctionnement	Section d'Investissement	TOTAL DU BUDGET
Dépenses	106 380,00 €	0,00€	106 380,00 €
Recettes	106 380,00 €	0,00€	106 380,00 €

- <u>PRECISE</u> que le présent Budget Primitif est voté au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- <u>AUTORISE</u> Madame la Présidente, ou son représentant, à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune de ces sections,
- <u>AUTORISE</u> Madame la Présidente, ou son représentant, à signer tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits. Pour extrait conforme,

À Poussan, signé le 17 Avril 2023

La Sechetaire de séance,

Fabienne MICHEL

∠ La Présidente,

Florence SANCHEZ

CARACTERE EXECUTOIRE DE L'ACTE (Frault)

Madame la Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte dès qu'il a été procédé à sa transmission au contrôle de légalité et à sa publication numérique (ou par défaut affichage public).

La présente délibération fera l'objet d'une inscription au procès-verbal de la séance correspondante.

VOIES ET DELAIS DE RECOURS

Madame la Présidente informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans les deux mois suivants sa publication numérique ou notification, ainsi qu'à sa transmission au contrôle de légalité le cas échéant.

La saisine de la juridiction administrative peut s'effectuer par le biais de l'application « Télérecours Citoyens » (www.telerecours.fr).